



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 août et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 août, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 3

Absents : 6

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI,

Étaient absents : Mme Yvette BADOIL, Mme Nathalie BISIGNANO, Mme Muriel LUGA GIRAUD (pouvoir à Mme Lysiane GUIRAL), Mme Sandrine MERAND, M. Thierry SEVES (pouvoir à M. Guy MORILLON), M. Marc TATON (pouvoir à M. Patrick BOURGEOIS),  
Secrétaire de séance : M. Vincent GELAS

#### N°2018/08/28/01 – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) « VISIOCRECHE » ET « MA P'TITE MAISON »

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement du multi-accueil VisioCrèche et de la micro-crèche Ma P'tite Maison, mis en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### N°2018/08/28/02 – Signature d'une convention PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) avec la MSA de BOURGOGNE pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

**AUTORISE** la signature avec la Caisse MSA de Ain-Rhône d'une convention PRESTATION DE SERVICE UNIQUE pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans au multi-accueil « VisioCrèche » et à la micro-crèche « Ma P'tite Maison »,

**PRECISE** que cette convention est reconduite tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'expiration de sa validité.

#### N°2018/08/28/03 – Signature d'une convention de partenariat relative à la Véloroute V50 - L'échappée bleue (2018/2020)

**AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat avec l'EPIC Destination 70 et le Département de Haute-Saône relative à la véloroute V50 L'échappée bleue,

**PRECISE** que la contribution financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est de 1 000 € par an sur une période de 3 années,

**PRECISE** que la convention prend effet à la date de signature des parties et se terminera le 31/12/2020.

#### N°2018/08/28/04- BUDGET ATELIER RELAIS CHAUDRONNERIES DE LA CHALARONNE : REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNTS

**AUTORISE** Monsieur le Président à rembourser par anticipation le capital restant dus de 2 emprunts et à verser le cas échéant au prêteur les indemnités correspondantes.

**PRECISE** que les crédits ont été prévus lors du vote du budget Atelier Relais Chaudronneries de la Chalaronne au chapitre 16 et au chapitre 66.

**N°2018/08/28/05- BUDGET ATELIER RELAIS CHAUDRONNERIES DE LA CHALARONNE : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

**PRONONCE** l'admission en non-valeur de la somme de 4 693,56 € et indique qu'en exécution de cette décision ladite somme est portée à la charge de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**PRECISE** que les crédits ont été prévus lors du vote du budget Atelier Relais Chaudronneries de la Chalaronne au chapitre 65 (article 6541).

**N°2018/08/28/06- Convention de mise à disposition d'un terrain à ENEDIS et de droit d'accès et de passage pour l'alimentation électrique de la zone d'activités Visionis 5**

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec ENEDIS pour l'alimentation électrique de la zone d'activités Visionis 5 située à Montmerle sur Saône.

**AUTORISE** M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

**N°2018/08/28/07- Désignation des référents techniques membres du Comité Technique du Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS)**

**DESIGNE** les référents techniques de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRDCBS :

Communes	Référents Techniques
Chaleins	M. Jean-Paul PREVOT
Francheleins	M. Alain TURCHET
Garnerans	Néant
Genouilleux	Néant
Guéreins	M. Daniel MICHEL
Illiat	M. Bernard LITAUDON
Lurcy	Mme Nathalie BISIGNANO
Messimy-sur-Saône	M. Jean-Marc GIMARET
Mogneneins	M. Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	Mme Arlette BERNARD
Montmerle-sur-Saône	Néant
Peyzieux-sur-Saône	M. Romain COTTEY
Saint-Didier-sur-Chalaronne	M. Patrick BOURGEOIS
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	M. Edouard BREVET
Thoissey	M. Jean-François BUE

**N°2018/08/28/08 - COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;  
Vu la délibération n°2017/01/10/06, en date du 10 janvier 2017, attribuant des délégations au président ;  
Vu la délibération n°2017/02/07/09, en date du 7 février 2017, attribuant des délégations au président ;  
Vu la délibération n°2017/04/11/16, en date du 11 avril 2017, attribuant des délégations au président ;  
Vu la délibération n°2017/09/26/04, en date du 26 septembre 2017, attribuant des délégations au président ;  
Vu la délibération n°2018/04/03/27 en date du 3 avril 2018, attribuant une délégation au président ;

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

**N°2018/23 - Validation Plan de financement APD alimentation électrique de 4 lots sur le parc Visionis 6 (pose d'un poste et alimentation BT des lots sur les communes de Montceaux et Guéreins)**

Vu le plan de financement du SIEA concernant l'alimentation électrique de 4 lots sur le Parc Visionis 6 (pose de câbles HTA/BT en tranchée ouverte) sur les communes de Montceaux et Guéreins, présentant une dépense prévisionnelle restant à la charge de la Communauté de Communes Val de Saône Centre d'un montant de 20 833 €, validé et signé par le Président en date du 14 février 2018,  
Vu le plan de financement du SIEA concernant l'alimentation électrique de 4 lots sur le Parc Visionis 6 (pose d'un poste et alimentation BT des lots) sur les communes de Montceaux et Guéreins, présentant une dépense prévisionnelle restant à la charge de la Communauté de Communes Val de Saône Centre d'un montant de 26 250 €, validé et signé par le Président en date du 21 février 2018,

Vu le nouveau plan de financement mis à jour et transmis par le SIEA qui annule et remplace les deux plans de financements cités ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Economie en date du 20 juin 2018,

Article 1<sup>er</sup> :

Le nouveau plan de financement APD transmis par le SIEA pour l'alimentation électrique du Parc d'Activités Visionis 6 (pose de câbles HTA/BT en tranchée ouverte, fourniture et pose d'un poste, alimentation BT des lots) est validé et signé :

Montant des travaux projetés (TTC)	97 500 €
Montant des travaux projetés HT dont :	81 250 €
Participation du SIEA (50% HT)	40 625 €
Récupération de la TVA	16 250 €
<b>Dépense prévisionnelle restant à la charge de la CCVSCentre</b>	<b>40 625 €</b>

#### **N°2018/24 – Validation devis de travaux d'alimentation électrique de la ZA Visionis 5 à Montmerle sur Saône**

Vu le devis n°DC24/045695/001002 de la société ENEDIS en date du 22 juin 2018 relatif aux travaux d'alimentation électrique de la ZA Visionis 5 à Montmerle sur Saône,

Vu l'avis favorable de la majorité des membres de la commission Economie,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'accepter l'offre de la société ENEDIS – Direction Régionale Sillon Rhodanien – Agence Raccordement Electricité Marché d'Affaires – 3, Avenue Pablo Picasso – BP 90 – 01003 BOURG EN BRESSE, pour l'alimentation électrique de la ZA Visionis 5 à Montmerle sur Saône

Article 2 :

Le montant du devis, correspondant à l'alimentation HTA et BT SAMZAC de la ZA Visionis 5 et la fourniture et pose d'un transformateur 630 kVA, s'élève à 58 969,43 € HT soit 70 763,32 € TTC.

#### **N°2018/25 – Convention précaire de mise à disposition du gymnase intercommunal à Saint Didier du 1er au 08 août 2018**

Vu la demande de mise à disposition du gymnase intercommunal à Saint Didier dans le cadre d'une manifestation du 01 au 08 août 2018, par l'association « **Ferl'Ain des Fanfarons** » représentée par Monsieur Gérard ALBERTI, 5 rue des Jardins à THOISSEY (01140).

Vu l'avis favorable de la commission Sport Transport du 27 juin 2018,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention précaire avec l'association « **Ferl'Ain des Fanfarons** » pour la mise à disposition du gymnase intercommunal à Saint Didier du 1er au 08 août 2018.

Article 2 :

Les installations et locaux sont mis à disposition du bénéficiaire à titre gratuit.

#### **N°2018/26 – Validation devis de travaux de voirie au lieu-dit En Bussière sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne**

Vu les consultations relatives aux travaux de voirie au lieu-dit En Bussière sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne, auprès de trois entreprises envoyées le 12 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la majorité des membres de la commission Economie pour retenir l'offre de la SARL TMF en date du 26 juin 2018,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'accepter l'offre de la SARL TMF – Rue du Plateau de Challes – 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE, pour les travaux de voirie au lieu-dit En Bussière sur le Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Le montant du devis, correspondant à la réalisation de la voirie définitive (travaux de finition en enrobé) s'élève à 34 202,50 € HT soit 41 043,00 € TTC.

#### **N°2018/27 – Validation devis de travaux de voirie Impasse des Maisons Neuves à la ZI de Chaleins et de travaux de point à temps sur les voiries d'intérêt communautaire**

Vu les consultations relatives aux travaux de voirie Impasse des Maisons Neuves à la ZI de Chaleins et aux travaux de point à temps sur les voiries d'intérêt communautaire, auprès de trois entreprises envoyées le 15 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la majorité des membres de la commission Economie pour retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST en date du 5 juillet 2018,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'accepter le devis de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – Etablissement Rhône – 57 Quai du Rhône – 01700 MIRIBEL, pour les travaux de voirie Impasse des Maisons Neuves à la ZI de Chaleins et les travaux de point à temps sur les voiries d'intérêt communautaire (Carrefour Visionis/ RD17, Montée Visiosport à Montceaux, Rue du Plateau de Challes sur le Parc Actival à St Didier sur Chalaronne, Montée de l'Industrie à la ZI de Montmerle s/Saône et Rue de l'Hippodrome à Thoissey).

Article 2 :

Le montant du devis, correspondant aux travaux précisés ci-dessus s'élève à 21 486,00 € HT soit 25 783,20 € TTC.

#### **N°2018/28 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente SCI TIFFANY / M. et Mme Cyril CHAMPALLE**

Vu la délégation par la commune de Montceaux du droit de préemption urbain au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (zones Ux et Aux),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par la SCP RICHARD, Maître MESTRALLET Notaire à Montmerle sur Saône (01090), dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre à usage d'habitation et professionnel, implanté sur la parcelle cadastrée E n° 853 et la parcelle cadastrée E n° 854 (moitié indivise du bien en nature d'accès), situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX, (parcelle E n° 853 de 16 a 01 ca sur laquelle est implanté un immeuble bâti d'une surface d'environ 184 m<sup>2</sup> et la parcelle E n° 854 de 61 ca, moitié indivise du

bien en nature d'accès) dont la vente est envisagée au prix de 285 000 euros par la SCI TIFFANY, représentée par Mme Catherine JANDOT et Melle Tiffany JANDOT, au profit de M. et Mme Cyril CHAMPALLE.

**N°2018/29 – Virement de crédit du Budget Principal – Exercice 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2322-2,

Vu les crédits disponibles en section d'investissement du Budget Principal de l'exercice 2018 au compte 020 « Dépenses imprévues » pour un montant de 11 820 €,

Vu la nécessité de remplacer le lave-vaisselle du multi accueil VisioCrèche et l'insuffisance de crédits en section d'investissement opération 3R19 « Pôle Petite Enfance »,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 020 « Dépenses imprévues » : - 3 000 €

- au compte 2188 op.3R19 – 5 – 6 « Autres immobilisations corporelles » : + 3 000 €.

**N°2018/30 – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs (2 lots à S'-Didier/Chalaronne)**

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELECTUELLES**

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 1<sup>er</sup> juin 2018 au BOAMP,

Vu le PV de classement des offres établi le 16 juillet 2018, après réunion de la CEO (du 11 juillet 2018),

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché de prestations intellectuelles est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **ILTEC** - 4 Place de Bourgogne – BP 25 - 42406 SAINT CHAMOND Cedex, relatif à la **maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs** :

Lot n°01	Gymnase intercommunal de ST-DIDIER/CHALARONNE - Travaux de rénovation et de mise en accessibilité – <i>Coût estimatif prévisionnel des travaux : 400 000 € HT</i>
Lot n°02	Centre sportif intercommunal de ST-DIDIER/CHALARONNE - Travaux de mise en accessibilité – <i>Coût estimatif prévisionnel des travaux : 60 000 € HT</i>

La CCVSCentre se réserve la possibilité de passer des marchés de prestations similaires dans les conditions de l'article 30.1.7° du décret n° 2016-360 (notamment pour le gymnase de Thoisse, qui sera de compétence communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019). *La durée pendant laquelle les nouveaux marchés publics pourraient être conclus ne pourra dépasser 3 ans à compter de la notification du marché public initial.*

Article 2:

Le marché est conclu pour chacun des lots, sur une durée initiale de 1 an (à compter de sa notification), il peut être reconduit 3 fois 1 an environ, par tacite reconduction, sauf décision expresse intervenant avant le 1<sup>er</sup> mai de mettre fin à l'un et/ou l'autre des lots, soit une **durée maximale approximative de 4 ans**. Le marché prendra fin à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement des derniers travaux réalisés.

Il s'agit d'un marché forfaitaire conclu à prix provisoires, selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux (taux de rémunération), ainsi que sur la base du prix unitaire pour d'éventuelles prestations spécifiques.

Lot 1 - Forfait provisoire de rémunération	Lot 2 - Forfait provisoire de rémunération
(Taux de rémunération : 7,23%)      34 020 € HT soit 40 824 € TTC	(Taux de rémunération : 13,5%)      9 000 € HT soit 10 800 € TTC

Fait à Montceaux, le 28 août 2018

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

Au :